MAIRIE DE MONTIGNY-LE-CHARTIF

<u> 28120</u>

Tél.: 02.37.24.22.31

messagerie: montigny-le-chartif@wanadoo.fr

Compte-rendu de la session ordinaire du jeudi 19 juin 2008

Convocations adressées le 16 juin 2008.

L'an deux mille huit, le dix neuf juin à 20 heures 45, le Conseil Municipal légalement convoqué s'est réuni sous la présidence de Monsieur FAUQUET Joël , Maire.

ETAIENT PRESENTS: Joël FAUQUET, Claude FORTIN, André SEIGNEURET, Pascal DESCHAMPS, Alain LAMELET, Bruno LAUFRAY, Jean-Paul HUET, Jean-Philippe BOUILLON, Christine HERMAN, Annie JULIEN, Jean-Pierre BEAUVAIS, Jean-Paul ROBIN, Christian PELLERIN D'YERVILLE, Maryline SEVESTRE.

Absent excusé: M. AUGER Eric

Le compte rendu de la dernière séance est lu et approuvé.

Secrétaire de séance : M. DESCHAMPS Pascal.

- Chauffeur de car,

Monsieur Le Maire fait part de la mise en retraite du conducteur de car scolaire, et les difficultés à recruter un conducteur de car. De ce fait, il a été proposé à une salariée de la commune de financer sa formation au permis de transport en commun qui s'élève à 2250 € TTC ,la FIMO ne serait pas obligatoire si la réussite à ce permis intervient avant septembre 2008.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal accepte la prise en charge de ce permis sous réserve de signer un engagement sous forme de contrat d'une durée de 5 ans ,et charge et autorise Le Maire à signer la convention avec l'école de Conduite Alain de Châteaudun.

- Préparation du 14 juillet,

Monsieur le 1^{er} adjoint présente le projet de menu pour le repas campagnard du 13 au soir Le Conseil Municipal établit les festivités du 14 juillet de la façon suivante :

dimanche 13 juillet 2008:20 heures: Buffet campagnard à la salle polyvalente.

Le prix est fixé à 16 €par adulte et 5 €par enfant de moins de 12 ans.

Un repas est offert aux élus , aux pompiers , aux anciens pompiers, au personnel en activité et en retraite , au Maires-honoraire , et aux personnes ayant rendu des services à la commune.

- 23 heures 30 : Bal ouvert à tous.

Les conseillers étudient la proposition du restaurant « chez Alain » pour le buffet présenté par M. le 1^{er} adjoint et retiennent un menu.

lundi 14 juillet 2008:

- 16 heures : Rassemblement à la salle polyvalente.

- Revue des pompiers

jeux d'été dans la cour

- 18 heures: Fin des jeux

- 22 heures : Rassemblement à la Mairie

Retraite aux flambeaux suivie d'un feu d'artifice à 23 heures

Des musiciens de l'harmonie de Condé sur Huisne accompagneront ces rassemblements.

- Devis travaux de voirie 2008,

En vue de réaliser les travaux d'enduit sur les voies communales à Ecorcheboeuf, et rue des Perriers et ainsi qu'un enrobé devant l'atelier de mécanique, la commune a lancé un appel d'offres simplifié, les offres de 3 entreprises sont examinées.

Pour les enduits, l'entreprise Villedieu est retenue pour un montant total de 7 264.40 €HT et pour les travaux d'enrobés devant le garage, l'offre la moins disante retenue est celle de l'entreprise APPIA pour un montant de 1 224.20 €HT.

Le Conseil charge et autorise le Maire à signer les devis de ces deux entreprises.

- Devis travaux d'huisserie au commerce,

Suite à la délibération du 27 mars 2007 concernant les travaux au commerce pour la réalisation d'une vitrine, le remplacement de 4 fenêtres, de 3 portes ,deux paires de volet en bois , M. Le Maire présente les différents devis parvenus en Mairie .

Après examen des offres, le Conseil Municipal décide de retenir la proposition de Horizon Plus (Paris) pour l'installation d'une vitrine en alu d'un montant de 2 600 €et LORENOVE (Nogent-le-Rotrou) d'un montant de 10 700 €TTC soit 8 946,49 €HT pour les fenêtres et portes en PVC blanc et les volets en bois exotique.

- Création d'un réseau d'eau pluvial au Moulin de l'Etang

Suite à la demande d'un habitant du Moulin de l'Etang pour évacuer les eaux pluviales de sa maison neuve vers la Thironne, et éviter la stagnation d'eaux dans un fossé longeant la voie communale du Moulin de l'Etang ainsi que l'infiltration d'eau dans un garage, le Maire propose la création d'un réseau d'eaux pluviales pour 3 habitations .Le montant du devis de l'entreprise Villedieu s'élève à 12 756.90 €HT.

Après en avoir délibéré, Le Conseil Municipal refuse d'inscrire ces travaux au budget 2009 du fait d'un coût élevé pour assainir seulement trois habitations et rappelle que ces difficultés sont liées au remblai du bief. Le fossé sera prolongé.

Informations et questions diverses

M. le 1^{er} adjoint rappelle la décision prise antérieurement pour installer un abri jardin au logement social, sis 15 rue de Nogent, et présente les devis de l'entreprise LEGENDRE dont l'abri dune de base d'un montant de 1850 €HT.

Les élus ne souhaitent pas donner suite à ces propositions considérées comme trop onéreuses et un élu se charge de présenter d'autres devis lors d'un prochain conseil.

M. Le 2^{ème} adjoint propose que la voiture communale soit estampillée avec l'écusson et le nom de la commune de Montigny-le-Chartif, les élus acquiescent cette proposition.

Une élue fait part de la demande d'un habitant de Ricourt pour limiter la vitesse de circulation dans ce hameau, M. le Maire rappelle que c'est une voie départementale et, de ce fait la limitation de vitesse ne peut être inférieure à 70km/heure, de plus la configuration de la route ne permet pas de dépasser cette vitesse.

Il est mentionné que des réclamations concernant la vitesse des véhicules sont fréquentes sur la commune.

M. Le Maire explique que la commune a arraché une haie située en limite de la voie communale du Moulin de l'étang sur le domaine public mais lors de l'arrachage de cette haie, la clôture des propriétaires de la parcelle ZP N°69 incorporée dans cette haie a été arrachée aussi, les propriétaires ont souhaité une indemnité. Vu la vétusté de cette clôture, le Conseil Municipal accepte de leur verser une indemnité de 200 €au vu d'une facture.

Il est fait part que la bouche à clé du Moulin Toucheron ne fonctionne plus, il faudra la remplacer ainsi que la purge.

Monsieur Le Maire expose qu'il a lieu de solliciter auprès du Conseil Général l'octroi du Fonds départemental de Péréquation pour les investissements prévus, réalisés et réglés depuis le 1^{er} janvier 2008 qu'il s'agisse du budget principal ou des budgets annexes.

Vu l'ancienneté de l'ordinateur du service administratif, il a lieu de renouveler le matériel informatique, M. Robin présente trois devis concernant le micro-processeur 2 Mo , la RAM 2 Gb :

Entreprises	Promosoft	Planète informatique	FC_Informatique
TOTAL avec Option	1676.38	1125.66	1370

Après en avoir délibéré, Le Conseil Municipal retient la proposition de FC Informatique à 1 370 € HT avec extension de garantie à 3 ans avec un disque interne de 250 Gb, et autorise le Maire à signer ce devis.

Après ce tour de table, La séance est levée à 23 heures 05 et les membres présents ont signé.

Le Maire Le Secrétaire Les Membres